



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation **SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)**

Catégorie du produit **PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**

Catégorie de processus **PROC10 Application au rouleau ou au pinceau**

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

ERC11a Utilisation étendue d'articles à faible rejet (en intérieur)

Catégorie de l'article

AC13 Articles en plastique

Emploi de la substance / de la préparation

**Vernis de polyuréthane
Durcisseur**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur : **MC-BAUCHEMIE Müller** **MC-Chimie SARL**
Am Kruppwald 2-8 **8 Avenue Marchande**
D-46238 Bottrop **F-57520 Grosbliederstroff**
Tel.: +49(0)2041 101-0 **Tel + 33 3 87 27 29 46**
Fax.: +49(0)2041 101-400 **Fax + 33 3 87 27 29 47**

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 1)

STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)
Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07 GHS09

- Mention d'avertissement
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Attention

aliphatic polyisocyanate 1
aliphatic polyisocyanate 2
Aliphatisches Polyisocyanat
Hexamethylendiisocyanat, Oligomerisationsprodukt (Uretidion Typ)
Aliphatisches Polyisocyanat 3
diisocyanate d'hexaméthylène
H332 Nocif par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Mentions de danger

- Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 2)

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

· **Indications complémentaires:** EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :**

Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 164250-92-4	aliphatic polyisocyanate 1 Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	30-60%
CAS: 29891-05-2	aliphatic polyisocyanate 2 Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 28182-81-2	Aliphatisches Polyisocyanat Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	≥10-<20%
CAS: 28182-81-2 Numéro CE: 931-297-3 Reg.nr.: :01-2119488934-20-0000	Hexamethylendiisocyanat, Oligomerisationsprodukt (Uretidion Typ) Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1	Carbonate de propylène Eye Irrit. 2, H319	<2,5%
CAS: 1809331-98-3	Aliphatisches Polyisocyanat 3 Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	≥1-<1,5%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37-0000	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 2, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1;H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,1-<0,5%

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 3)

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

· après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais, la tenir au chaud, la laisser se reposer ; en cas de difficultés respiratoires, une aide médicale est nécessaire.

· après contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

· après contact avec les yeux :

Rincer les yeux suffisamment longtemps (au moins 10 minutes) avec de l'eau aussi tiède que possible, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologue.

· après ingestion :

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Aide médicale nécessaire.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Mesures thérapeutiques : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

· Produits extincteurs

déconseillés pour des

raisons de sécurité :

Eau.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :

Acide cyanhydrique (HCN)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 4)

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à un renouvellement suffisant de l'air et/ou à une aspiration dans les locaux de travail. En cas d'application par pulvérisation, une aspiration d'air est nécessaire.

Pour les produits solides : Éviter la formation et le dépôt de poussière.

Les valeurs limites d'exposition dans l'air mentionnées dans la section 8 doivent être contrôlées.

Sur les lieux de travail où des aérosols et/ou des vapeurs d'isocyanate peuvent se former en concentrations plus élevées, il faut empêcher tout dépassement de la valeur limite d'hygiène du travail par une aspiration ciblée de l'air. Le mouvement d'air doit s'effectuer à l'écart des personnes.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 5)

Pour les produits contenant des solvants : Une protection contre les explosions est nécessaire.

Les mesures de protection individuelle décrites dans la section 8 doivent être respectées. Les mesures de protection requises lors de la manipulation d'isocyanates doivent être respectées. Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs. Tenir à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail et appliquer une pommade de protection de la peau. Conserver séparément les vêtements de travail. Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

*Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Protéger de la chaleur.
Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur.*

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient au sec et hermétiquement fermé. Vous trouverez dans notre fiche technique d'autres indications sur les conditions de stockage à respecter pour des raisons d'assurance qualité.

· **Stockage :**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé. Bien aérer les locaux de stockage. Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale afin d'éviter toute fuite.

Température de stockage >5°C et <30°C

· **Indications concernant le stockage commun :**

Peut être stocké avec des matières dangereuses d'autres classes jusqu'à 200 kg.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.

· **Classe de stockage :**

10

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

VLEP Valeur momentanée: 0,15 mg/m³, 0,02 ppm
Valeur à long terme: 0,075 mg/m³, 0,01 ppm
AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 6)

· DNEL		
CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat		
Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (Arb) (long term local) 1 mg/m ³ (kei) (acute local eff)
CAS: 28182-81-2 Hexamethylendiisocyanat, Oligomerisationsprodukt (Uretidion Typ)		
Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (Arb) (long term local) 1 mg/m ³ (kei) (acute local eff)
CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (ArL)
· PNEC		
CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat		
PNEC aqua		12,7 µg/l (Daphnia magna) (marine)
PNEC		38,28 mg/l (kei) (STP)
CAS: 28182-81-2 Hexamethylendiisocyanat, Oligomerisationsprodukt (Uretidion Typ)		
PNEC aqua		12,7 µg/l (Daphnia magna) (marine)
PNEC		38,28 mg/l (kei) (STP)
CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
PNEC		100 mg/l (Abw) 0,0199 mg/l (Mew) 0,199 mg/l (Eau douce)
PNEC		8884 mg/kg dwt (Bod) 4455 mg/kg dwt (Mee) 44551 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Tenir à disposition un dispositif de rinçage des yeux.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Interdiction de conserver des aliments dans le local de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

· Protection respiratoire :

Une protection respiratoire est nécessaire sur les postes de travail insuffisamment ventilés et en cas de traitement par pulvérisation. Il est recommandé d'utiliser un masque à air frais ou, pour les travaux de courte durée, des filtres combinés A2-P2 (EN529).
Le cas échéant, d'autres recommandations relatives à la protection respiratoire figurent en annexe.

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 7)

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique).

An nicht ausreichend entlüfteten Arbeitsplätzen und bei Spritzverarbeitung Atemschutz erforderlich. Empfohlen werden Frischluftmaske oder für kurzzeitige Arbeiten Kombinationsfilter A2-P2.

Bei Überempfindlichkeit der Atemwege und der Haut (Asthma, chronische Bronchitis, chronische Hautleiden) wird der Umgang mit dem Produkt abgeraten.

· **Protection des mains :**

Matériaux appropriés pour les gants de protection ; EN 374 :

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur $\geq 0,5\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur $\geq 0,4\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.

Recommandation : éliminer les gants contaminés.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Caoutchouc butyle - IIR : épaisseur $\geq 0,5\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.

Caoutchouc fluoré - FKM : épaisseur $\geq 0,4\text{mm}$; temps de rupture $\geq 480\text{min}$.

Gant multicouche - PE/EVAL/PE ; temps de pénétration $\geq 480\text{min}$.

· **Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de protection/un écran facial.

· **Protection du corps :**

Porter des vêtements de protection appropriés.

La manipulation du produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité cutanée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur :**

brun foncé

· **Odeur :**

caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

190 °C (CAS: 623-84-7 diacétate de propane-1,2-diyle)

· **Inflammabilité**

Non applicable.

(suite page 9)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 8)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	2,8 Vol % (CAS: 623-84-7 diacétate de propane-1,2-diyle)
· supérieure :	12,7 Vol % (CAS: 623-84-7 diacétate de propane-1,2-diyle)
· Point d'éclair :	86-95 °C
· Température d'inflammation :	431 °C (CAS: 623-84-7 diacétate de propane-1,2-diyle)
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non applicable. Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	hydrolysé
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	<3 hPa (CAS: 623-84-7 diacétate de propane-1,2-diyle)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,12 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 10/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 9)

- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réaction aux amines
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 164250-92-4 aliphatic polyisocyanate 1

Oral LD50 >5000 mg/kg (Ratte)

CAS: 29891-05-2 aliphatic polyisocyanate 2

Oral LD50 >5000 mg/kg (Ratte)

CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

Oral LD50 >2500 mg/kg (Ratte) (OECD 423)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte) (OECD 402)

Inhalatoire LC50/4 h 1,5 mg/l (Ratte)

CAS: 28182-81-2 Hexamethylendiisocyanat, Oligomerisationsprodukt (Uretidion Typ)

Oral LD50 >2500 mg/kg (Ratte) (OECD 423)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Ratte) (OECD 402)

Inhalatoire LC50/4 h 1,5 mg/l (Ratte)

(suite page 11)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 10)

CAS: 108-32-7 Carbonate de propylène

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rbt)

CAS: 822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	738 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,39 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 28182-81-2 Aliphatisches Polyisocyanat

ErC10/72h	370 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)
ErC50/72h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

CAS: 28182-81-2 Hexamethylendiisocyanat, Oligomerisationsprodukt (Uretidion Typ)

ErC10/72h	370 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)
ErC50/72h	>1000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU C.3)

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 11)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** *Non applicable.*
- **vPvB:** *Non applicable.*
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** *Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** *Toxique chez les poissons.*
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

· Catalogue européen des déchets

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

(suite page 13)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 12)

15 01 02	emballages en matières plastiques
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (aliphatic polyisocyanate 1, aliphatic polyisocyanate 2)
- **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (aliphatic polyisocyanate 1, aliphatic polyisocyanate 2), MARINE POLLUTANT
- **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (aliphatic polyisocyanate 1, aliphatic polyisocyanate 2)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- **Classe** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette** 9
- **IMDG, IATA**
- **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Label** 9
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** III
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Polluant marin :** Oui
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (IATA):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 14)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 13)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A, S-F
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALIPHATIC POLYISOCYANATE 1, ALIPHATIC POLYISOCYANATE 2), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
 - **Catégorie SEVESO**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
- Aucun des composants n'est compris.
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- 200 t
500 t

(suite page 15)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 15/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 14)

· **RÈGLEMENT (CE) N°**

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité

· **Date de la version précédente:**

07.02.2022

· **Numéro de la version précédente:**

43

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 16)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 16/16

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.04.2025

Révision: 14.04.2025

Numéro de version 44 (remplace la version 43)

Nom du produit MC-DUR TopSpeed flex - Komponente B

(suite de la page 15)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR